VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Par Eiseman & Lazarus.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Succession de Valeur de Mme Clara Cardona,

COMPRENANT UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE

PLACEMENTS RÉSIDENTIELS ET SPÉCULATIFS EN PROPRIÉTES FONCIERES.

LA RESIDENCE DOUBLE EN BOIS A DEUX ETAGES, Nos 1401-03 Rue Carondelet, à l'encoignure Thalie.
LE COTTAGE DOUBLE PRODUCTIF, No 3429 Rue Carondelet, à l'encoignure Delachaise.
LE COTTAGE SIMPLE RETIRÉ, EN BOIS, No 1767 rue Valence, à l'encoignure Baronne.
LA RESIDENCE ATTRACTIVE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 1730 Rue Valence.
LA CONFORTABLE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES, tout près de l'avenue St-Charles, No 1525 Rue Arabella.

TOUTES LES PROPRIÉTÉS CI-DESSUS SONT MAINTENANT BIEN LOUÉES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1906.

A l'Encan MERCREDI, le 4 avril 1906, à Midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières,

No 225-227-229 RUE BARONNE.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS—Bureau 712 rue Commune—Meyer Eiseman, Encanteur—Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mme Clara Cardona, No 77,045 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, lequel ordre est daté le 2 mars 1906 et adressé à Meyer Eiseman Encanteur, nous offrirons de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières d'Encan, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 4 avril 1906 à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ile borné par l'avenue Louisiana, les rues Delachaise, Carondelet et Baronne; ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Delachaise, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Carondelet.

Les améliorations sur cette propriété consistent en un cottage double, numéro municipal 3429 rue Carondelet, et contenant cinq chambres et hangar de chaque côté.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de de cette ville, dans l'ilet No 439, borné par les rues Valence, Cadiz, Baronne et Carondelet, et désigné par les numéros treize et quatorze sur un devis dudit ilet, annexé à un acte passé pardevant W. L. Pool, ancien notaire en cette ville, le 18 mars 1882, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Valence par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 13 formant l'encoignures des rues Valence et Baronne.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage simple retiré de la banquette, No municipal 1737 rue Valence, et contenant en tout cinq chambres, vestibule dans le centre avec chambre à bain et maison dans la cour.

Troisièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cet ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Valence, Baronne et Carondelet, et mesurant, commençant à un point quatre vingt dix (90) pieds de distance de l'encoignure des rues Valence et Baronne, cent vingt quatre (124) pieds de face à la rue Valence par cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations sur cette propriété consistant d'une résidence simple en bois à deux étages, No municipal 1720 rue Valence, le quel contient vestibule de réception, salon double, salle à manger, cuisine, office, vestibule dans le fond, quatre chambre à coucher, chambre à bain moderne, joli cheminée, et chambre dans la cour.

Quatrièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et aussi les installations pour le gaz dans toute la maison et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Harst, Arabella et Joseph, désigné par la lettre D sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mai 1894, annexé à un acte de vente par Robert E. Rivers audit vendeur, passé pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, le 22 mai 1894, d'après lequel devis ladite portion de terre commençant à une distance de cent trente deux pieds neuf pouces de l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Arabella et mesurant cinquante deux pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue Arabella, vingt sept pieds sept pouces sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente deux pieds sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St Charles et cent vingt huit pieds onze pouces quatre lignes sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Harst.

Les améliorations sur cette propriété comprenant une résidence simple en bois à deux étages No municipal 1525 rue Arabella, laquella contient salon salle à manger, cuisine, office, trois chambres à coucher et chambre à bain.

Cinquièmement — Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet (autre ois Apollo), Thalie, Baronne (autrefois Bacchus) et Melpomène, mesurant trente pieds de face à la rue Carondelet, par cent quinze pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Thalie, et borné dans le fond par une allée courant à la rue Thalie, ayant quatre pieds huit pouces de largeur, en commun audit lot et d'un autre lot contigu, le tout en mesure américaine Ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Thalie.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'une résidence double en bois à deux étages connue par les Nos municipaux 1401-03 rue Carondelet et contenant de chaque côté huit chambres et chambre à bain et chambre dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1, 2 et 3 ans, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1906, et les actes de vente pardevant J. G. Eustis, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 0/0 du prix de leur achat au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,
Encanteurs et agents de propriétés foncières,
712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

Les plans sont exhibés à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225 27-29 rue Baronne.

Buck, Wasih & Buck,
Loys Charbonnet,
Henry L. Lazarus, avocats.
4 mars—4 11 18 25—avril 1 4

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal, 2me District.

2 fév—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

INCORPORÉE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	$ 500,00	00
Actif	1,148,024	41
Surplus net	319,910	00

CHARLES JANVIER, Président. E. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation $4,613,509.67
3 jan —1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 $1,429,799

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
GUSTAVE WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCASE MOORE, C. M. SORIA,
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
Savril—Ven—JeuDimMar

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,
313 RUE ROYALE 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la compagne sont sollicités.

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VINGT-QUATRE LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT COMPRENANT TOUT L'ILET.

SUCCESSION DE ERNEST EUGÈNE CORDIER.

No 78,156—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 14 mars 1906, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 1er février 1906, dans l'affaire de la succession ci-après décrite, à savoir:

24 lots de terre (tout l'ilet), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le district Dousson, dans le nouveau faubourg Washington, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le carré No 53, borné par les rues Feliciana, Clonet, Libérale (maintenant Miro) et Furce (maintenant Tonti), désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement, et d'après un plan d'Edgar Pilié, daté le 20 janvier 1906, lesdits lots mesurent comme suit: les Nos un à onze inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 12 mesurant 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Force sur 176 pieds 6 pouce de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 13 à 23 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clonet, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles; le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro), 32, pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond et 176 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B. Grinage, N. P., aux frais de l'acquéreur.

E. T. Florance, avocat. 4 fév—4 11 18 25—mars 4 11 14

M. A. Baccich.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Grande Occasion de Spéculation en Propriétés

Dans les Premier et Deuxième Districts.

LE COTTAGE DOUBLE, 2616-2618, rue Bienville (Dans le District Friaco)
LE COTTAGE DOUBLE, 2548-2550, rue St Pierre coin Dorgenois
LE LOT VACANT, Rue St-Pierre Contigu à la propriété ci-dessus
LE COTTAGE DOUBLE, 622-625, rue Dryades (Bon voisinage commercial)
ET
LE COTTAGE DOUBLE, 145-147, rue Liberté Près de l'avenue Canal.

Seront vendu à l'Encan, à la Nouvelle Bourse d'Encan des Propriétés Foncières.

MERCREDI, 21 MARS 1906

SUCCESSION DE JOHN HAGER.

No 48,071—Cour Civile de District—Division A.

PAR M. A BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, ledit jugement lu et signé en cour ouverte, le 14 février 1906, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225 227 229 rue Baronne, MERCREDI, le 21 mars 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre, améliorations, etc., dans le deuxième district, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Broad et Dorgenois, mesurant 29 pieds 8" 5" de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage double, Nos 2616-2618 rue Bienville.

2° Deux lots de terre, améliorations, etc dans ledit Deuxième District, dans l'ilet borné par la promenade Carondelet, Rocheblave, Dorgenois et St Pierre, mesurant: Un de cela 33' 4" 4" face à la rue St Pierre par 105' de profondeur et façade à la rue Dorgenois formant l'encoignure des dites deux rues, et l'autre, 25' 9" 2" de face à la rue St Pierre par 105' de profondeur.

Les améliorations consistant du cottage double Nos 2548-2550 rue St Pierre et formant l'encoignure de la rue Dorgenois, et le lot vacant contigu sur la rue St Pierre.

3° Un certain lot de terre, améliorations, etc., dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Girod et Lafayette, désigné par le No 2 sur un plan de Jos. Pilié, daté le 14 mai 1836, déposé parmi les archives de A. Ducatel, ancien notaire lequel lot mesurant 31' 11' 5" de face à la rue Dryades sur 95' 11" de profondeur. Les améliorations consistant du cottage double Nos 623-625 rue Dryades.

4° Un certain lot de terre, améliorations, etc., dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard Gasquet et Canal, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple député voyer de ville, daté le 6 novembre 1833, déposé en l'étude de L. T. Caire ancien notaire, lequel dit lot mesurant 42' 7" 4" de face à la rue Liberté sur 126' 11" de profondeur, à une distance de 42' 7" 4" de la rue Gasquet.

Les améliorations consistant du cottage double Nos 145-147 rue Liberté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets des dits acquéreurs payables en un et deux ans après la date de l'adjudication avec huit pour cent d'intérêts par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité de cinq pour cent honoraire d'avocat, dans le cas d'un procès, le transfert de l'assurance, s'il y a, et les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1906, en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D Danziger,
Félix J. Dreyfous, avocats.

M. A. BACCICH,
Gérant de la National Realty Co., Ltd.
601, rue Camp.

18 fév—18 25—mars 4 11 18 21

CHARTE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées, de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: *Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane*, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit; et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9), qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom— Résidence.	Actions.
Simon Weis, 1237 avenue Jackson	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company, 117 Camp	5,500
Frank B. Williams, Patterson, Lne	100
Charles Godchaux, avenue St Charles, coin Arabella	100
Maurice Stern, 5115 Ave St Charles	100
Geo. A. Hero, 718 Ave Esplanade	25
Pearl Wight, 2504 rue Prytanée	100
Harry O. Penick, 7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler, 1737 Ave Napoléon	100
Joseph Levy, 1504 rue Carondelet	25
Edwin C. Foster, 1401 ave Napoléon	20
Otho Elmer 1454 ave Louisiane	50
James B. Sinnott 1137 rue Sixième	50
Sigmund Odenheimer, 1957 rue Valmont	50

CHARTE.

Adam Lorch, 333 ave Henry Clay	20
Thomas J. Byrnes, 2001 rue Annonciation	20
John Fitzpatrick, 2024 rue Canal	50
George Q. Whitney, 2233 ave St-Charles	100
John E. Bouden Jr., 1334 rue State	100
Charles De Lerno, 1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl, 720 Clonet	15
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters	25
Patrick J. Maguire, 1617 rue Quatrième	25
Jonas H. Levy, 1847 rue Carondelet	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, Nlle Orléans	2,325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est vu précédemment.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice-présidents, jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice-Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir, aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil. Le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification, les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(*Signatures originales*).
SIMON WEIS.

Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Pres't.

F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,

CHARTE.

LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling:
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX,
SOL WEXLER, } Administrateurs
Témoins:
WM REDNOUR,
H. TLACEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —.

Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Annabel Bussey
Judex.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 77,041—Division A.—Attendu que Robert F. Reynolds, agent et avocat de faite de Benjamin W. Bussey, gardien des mineurs Warren L. Bussey, Margaret L. Bussey et Harriet A. Bussey, a fait application à la Cour pour autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs dans cette Paroisse.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application de dit agent et gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
P. A. DUCOING,
Député-Greffier.

William C. McLeod, avocat.
24 fév—24—mars 2 8 14 20 27

EPARGNEZ DU TEMPS —ET DE— L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1906.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pouvez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs,
Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale
coin de la rue Camp.
20 fév

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS,
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.,
142 RUE CARONDELET.